Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260423-CM_23_04_26_014-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 23 avril 2026

Date de la convocation : 17 avril 2026
Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Erwan CAMUS - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL Laëtitia CORNILY (quitte à 20h20) - Annyvonne CORBEL – Gwendoline GUÉGAN - Jeanne-Noëlle LAMOUR Guillaume LE COMTE - Guillaume LE COQÛ - Philippe LE GUEN - Laurie LÉARD – Marine MALARGÉ Jean-François LE FLOCH - Stéphanie MORVAN - Gaëlle ROUTIER – Loïc SORIN

Absent avec procuration :
Laëtitia CORNILY qui a donné pouvoir à Laure FINGOLO

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BALLOUARD

DÉLIBÉRATION 23-04-26-014

Objet de la délibération : Proposition de commissaires pour la constitution de la CCID

Le maire fait savoir que, conformément au n° 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.
Cette commission est composée :
- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants (commune de plus de 2 000 habitants).

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.
Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.
Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation.
La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation du conseil municipal. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double soit 32 personnes, proposée sur délibération du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260423-CM_23_04_26_014-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la CCID :

Jean-Pierre BALLOUARD
Jean-Christophe BARBOT
Patrick BRIGANT
Erwan CAMUS
Christian CORBEL
Mikaël CORBEL
Laëtitia CORNILY
Laure FINGOLO
Anne-Yvonne RAOUL
Gaëlle ROUTIER
Stéphanie MORVAN
Marie-Pierre LE MOUEL
Michel THOUÉNON
Ludovic LE GALL
Marie-Annick GUILLAUME
Valérie OLIVIER

Gwendoline GUEGAN
Sandrine GUILLAUME
Jeanne-Noëlle LAMOUR
Sophie AUFFRAY
Marine MALARGÉ
Guillaume LE COMTE
Guillaume LE COQU
Jean-François LE FLOCH
Nicolas BOCQUEHO
Philippe LE GUEN
Loïc SORIN
René DELAPORTE
Laurie LÉARD
Hervé CORBEL
Armel OGIER
Annyvonne CORBEL

Le Maire
Jérémy MEURO

Le secrétaire de séance
Jean-Pierre BALLOUARD